

**Dossier à destination des professeurs
de l'enseignement secondaire**

**La périurbanisation en Belgique :
comprendre le processus de l'étalement urbain**

Novembre 2002

Laurent Brück
SEGEFA – LMG

Table des matières

Introduction

I. Qu'est-ce que le processus de périurbanisation et comment l'évaluer ?

1. Quelques définitions
 - 1.1. Le processus de périurbanisation
 - 1.2. La typologie des régions urbaines belges
2. L'occupation du sol et l'évolution de l'espace urbanisé
 - 2.1. Les composantes de l'espace urbanisé
 - 2.2. L'évolution de l'espace urbanisé
 - 2.3. Les variations spatiales de l'évolution de l'espace urbanisé
 - 2.4. La superficie urbanisée par habitant
 - 2.5. L'évolution de l'espace urbanisé à l'échelle locale
3. L'approche démographique : l'importance du cycle de vie
 - 3.1. Les bilans migratoires en fonction du type d'espace
 - 3.2. L'évolution de la population des villes
 - 3.3. Des migrations qui s'inscrivent dans un cycle de vie

II. Quelles sont les causes de la périurbanisation ?

1. Les choix résidentiels des ménages
 - 1.1. Ville ou campagne ? Une sélection d'avis
 - 1.2. Les motivations des choix résidentiels : données d'enquête
 - 1.2.1. Pourquoi s'installer dans une commune périurbaine ?
 - 1.2.2. Des facteurs de déménagement qui varient en fonction du milieu d'origine
 - 1.3. Un modèle culturel : travailler en ville et habiter la campagne
2. Les transports
 - 2.1. L'acroissement de la mobilité individuelle
 - 2.2. L'effet rétroactif de la périurbanisation sur les transports : un cycle infernal
 - 2.3. La politique de mobilité
 - 2.4. Les impacts des différents modes de transport sur les formes urbaines
3. Le rôle des marchés fonciers et immobiliers
 - 3.1. Les liens entre les choix résidentiels et les marchés fonciers et immobiliers
 - 3.2. Le prix des terrains et des logements
 - 3.3. Contrôler la périurbanisation par une politique foncière ?
4. Les modes de mise en place de l'urbanisation
 - 4.1. L'équipement des terrains destinés à l'urbanisation
 - 4.2. Les filières de construction des habitations
5. La politique d'aménagement du territoire
 - 5.1. La gestion de l'occupation du sol par les plans de secteur
 - 5.1.1. Qu'est-ce que le plan de secteur ?
 - 5.1.2. Le constat du surdimensionnement des zones à bâtir dans les plans de secteur
 - 5.1.3. Les facteurs du surdimensionnement de la zone à bâtir
 - 5.3. Une prise de conscience récente des menaces, qui se traduit dans les nouvelles réglementations
 - 5.3.1. En Flandre
 - 5.3.2. En Wallonie
 - 5.3.3. A Bruxelles

- 5.4. Quelques pistes pour contrôler l'étalement urbain grâce aux outils de la politique d'aménagement du territoire
- 6. La politique du logement
 - 6.1. La structure du parc de logements en Belgique
 - 6.2. Les aides des pouvoirs publics pour accéder à la propriété
 - 6.3. Les facteurs incitant à construire dans les espaces périphériques
 - 6.4. Utiliser les aides au logement pour contrôler l'urbanisation ?
- 7. Bilan : les facteurs du processus de périurbanisation

Introduction

Ce dossier s'appuie en grande partie sur les recherches effectuées pendant quatre ans par le SEGEFA (service de géographie économique fondamentale et appliquée de l'ULg) et l'ISEG (service de géographie économique et sociale de la KULeuven) dans le cadre d'un projet coordonné par les SSTC (Services fédéraux des Affaires scientifiques, techniques et culturelles) intitulé « les choix résidentiels des ménages face à la problématique du développement durable » et inscrit dans le programme « Leviers d'une politique de développement durable » du premier « Plan d'Appui à une Politique de Développement durable » (PADDI).

Les préférences actuelles des ménages en terme de choix résidentiels entraînent en effet un processus d'étalement urbain dont les accrochages avec les principes du développement durables sont nombreux. Citons par exemple l'occupation du sol par l'urbanisation, la modification des paysages ruraux, l'augmentation des consommations d'énergie ou les inégalités sociales du processus. L'objectif final de cette étude était la formulation de recommandations quant aux instruments de contrôle de l'urbanisation mis à la disposition des pouvoirs publics dans les différentes politiques sectorielles. Il ne s'agit pas tant d'arrêter le processus de périurbanisation que de le gérer de façon plus judicieuse afin de réduire ses conséquences négatives en terme de développement durable.

Le LMG (Laboratoire de méthodologie de la géographie de l'Université de Liège) a ensuite été chargé par les SSTC de la réalisation de deux brochures de valorisation pédagogique sur le développement durable consacrées à l'ensemble des recherches menées dans le cadre du PADDI. La problématique de l'urbanisation et des choix résidentiels occupant dans ces brochures une place limitée, nous avons souhaité constituer un dossier plus étoffé rassemblant une série d'informations permettant aux élèves de l'enseignement secondaire de se familiariser avec la problématique de la périurbanisation, qui comprend de nombreux aspects pertinents à étudier dans le cadre du cours de géographie.

Relevons par exemple les éléments suivants.

- La problématique des choix résidentiels interpelle les élèves dans leur vécu quotidien.
- De par ses interactions avec le développement durable, cette problématique devrait constituer une préoccupation fondamentale des citoyens : il faut informer les adultes de demain afin qu'ils puissent effectuer leurs choix résidentiels en connaissance de cause.
- Il est d'autant plus nécessaire de les informer sur le processus de périurbanisation qu'il est finalement assez mal connu et que ses impacts sont souvent sous-estimés, notamment en ce qui concerne le coût pour la collectivité et les ménages.
- La forte empreinte spatiale du processus le place au cœur de l'analyse géographique ; les concepts de diffusion, de polarisation, de différenciation, de ségrégation... peuvent par exemple être abordés à travers la périurbanisation.
- Par ailleurs, l'analyse de l'étalement urbain fait référence à de nombreux domaines : démographie, mobilité, marchés fonciers et immobiliers, aménagement du territoire, fiscalité...

La périurbanisation ne touche pas que l'habitat : les entreprises, les bureaux, les commerces, les services publics, les équipements de loisirs... participent largement au processus. Les mouvements périurbains qui touchent ces différentes fonctions ont d'ailleurs tendance à se renforcer mutuellement. Afin de limiter le champ d'action de ce dossier et pour respecter le

parallélisme avec l'étude réalisée au niveau des SSTC, nous nous concentrerons toutefois sur la fonction résidentielle.

La périurbanisation est par ailleurs un processus universel qui, s'il est déjà fortement « finalisé » dans les pays occidentaux n'en concerne cependant pas moins les pays en voie de développement. Le dossier se concentrera toutefois sur l'expérience belge, même si des enseignements intéressants peuvent être tirés de l'expérience d'autres pays européens.

Le dossier ne présente pas des séquences de cours précisément définies ; l'objectif est de réunir un maximum de documents qui pourraient être utilisés par les enseignants et leurs élèves. Provenant des travaux du SEGEFA, de l'ISEG, mais aussi d'autres publications ; ces informations sont de natures diverses : articles de presse, extraits d'ouvrages, tableaux de chiffres, graphiques, diagrammes, extrait de cartes et de photographies aériennes... Ces documents ne sont pas tous caractérisés par le même degré de difficulté et l'enseignant peut être amené à effectuer un choix en fonction du niveau d'études. Chaque aspect traité est en outre introduit par quelques commentaires.

Le dossier a été séparé en deux parties :

- qu'est-ce que la périurbanisation et comment la mesurer ? ;
- quels sont les facteurs explicatifs de la périurbanisation ? (choix résidentiels, transport, aménagement du territoire et politique foncière, marchés fonciers, mise en place de l'urbanisation, politique du logement).

Un complément à l'actuel dossier sera peut-être réalisé ultérieurement pour aborder les points suivants :

- quels sont les impacts de la périurbanisation ? (paysages/agriculture, pratique de l'enrubannement, coûts et dysfonctionnement dans leur financement, consommations d'énergie, zonage social, inégalités spatiales et déclin des centres urbains) ;
- comment contrôler la périurbanisation et gérer ces impacts ?

L'ordre de présentation a été adopté afin de clarifier la présentation des documents. Il va de soi qu'il ne doit pas nécessairement être respecté dans une séquence de cours. L'étude de la périurbanisation peut par exemple être abordée par l'étude des consommations d'espaces (au départ de données chiffrées et de graphiques) ou par celle des choix résidentiels (au départ du vécu des élèves), la définition du processus n'intervenant que dans un second temps.

I. Qu'est-ce que le processus de périurbanisation et comment le mesurer ?

1. Quelques définitions

1.1. Le processus de périurbanisation

• Des définitions du texte 1, nous pouvons retenir que la périurbanisation se caractérise par les traits suivants :

- la croissance, l'étalement des villes ;
- le caractère diffus de cette croissance, sans liaison avec l'espace urbanisé ;
- le mélange des traits urbains et ruraux dans les espaces périurbains;
- sur le plan fonctionnel : l'essentiel de la population périurbaine a un mode de vie urbain ;
- sur le plan morphologique, le milieu périurbain a un aspect « rural » : maisons individuelles, espaces verts, aspect ouvert....

• Il n'y a pas de consensus entre les spécialistes sur la définition des termes : les termes de périurbanisation, rurbanisation ou même exurbanisation reflètent plus ou moins la même chose selon les auteurs. On peut toutefois considérer que la rurbanisation n'entraîne pas de transformations morphologiques des espaces ruraux, contrairement à la périurbanisation.

• La délimitation des espaces périurbains est très difficile à effectuer. Afin de clarifier les différents espaces autour des centres urbains, nous pouvons utiliser la typologie des régions urbaines belges construite par H. Van der Haegen.

1.2. La typologie des régions urbaines belges

Le découpage des métropoles belges proposé par H. Van der Haegen subdivise l'espace urbain des grandes villes en cinq zones plus au moins concentriques (texte 2). Le tableau 1 fournit les critères morphologiques et fonctionnels qui permettent de délimiter ces zones. Par facilité, nous ne retiendrons ici que celles définies au niveau des entités communales.

La carte 1 montre le découpage des régions urbaines de Liège et Charleroi. Selon la définition adoptée plus haut, l'espace périurbain correspond à la banlieue (dans la définition de H. Van Der Haegen) et, dans une moindre mesure, à la zone de résidence des migrants alternants.

Texte 1. Quelques définitions

Périurbanisation, rurbanisation, exurbanisation, suburbanisation, réurbanisation, contre-urbanisation... etc. ; les mots fleurissent au gré des auteurs. A priori, tous ces termes semblent désigner un même processus : l'extension des villes sur les campagnes environnantes. (...)

- *La périurbanisation : concept premier*

(...) Pour A.-M. Seronde Babonax (1985), la périurbanisation est « la diffusion, dans un milieu originellement rural, des lieux de résidence des urbains. »

(...) Pour J. Paris (1993), « le renouveau des zones rurales dans les années soixante-dix, correspond (...) principalement à l'extension de l'aire d'influence des villes sur les campagnes proches. Cette extension [est] la résultante de plusieurs facteurs : la recherche d'un cadre de vie meilleur, de loyers moins onéreux et la possibilité d'accession à la propriété à moindre coût, l'amélioration des moyens de transport qui multiplie les migrations quotidiennes entre de lieu le travail et le lieu de résidence ». (...)

- *La rurbanisation : importation anglo-saxonne*

(...) contraction d'urbain et de rural et couramment adopté par les pays anglo-saxons, selon M. Berger et al. (1980, Rurbanisation et analyse des espaces ruraux périphériques, *L'espace géographique*, n°4, p.303-313), ce néologisme est explicité (...) en ces termes : « la « rurbanisation » résulte du déploiement et de la dissémination des villes dans l'espace ; en conséquence est « rurbaïne » une zone rurale proche des centres urbains, et subissant l'apport résidentiel d'une population nouvelle, d'origine principalement citadine (...) caractérisée cependant par la subsistance d'un espace non urbanisé très largement dominant ». (...) L'originalité du concept réside dans la relativement faible transformation de l'espace rural qui n'est que très partiellement urbanisé, l'influence urbaine se faisant plus sentir dans les comportements des « rurbaïns » que dans l'espace (discontinuité spatiale).(...)

- *L'exurbanisation : succédané de la « périurbanisation »*

(...) Selon R. Brunet (1993), « l'exurbanisation est un mouvement par lequel la population urbaine semble sortir de la ville pour se placer dans les espaces périurbains. (...) Ce n'est en rien un affaiblissement de la concentration urbaine, seulement une extension en volume et en étendue. » (...)

- *Synthèse récapitulative*

(...) Malgré toutes ces divergences de points de vue, des caractéristiques récurrentes de la périurbanisation peuvent être relevées et nous incitent à adopter la définition suivante : la périurbanisation est une expansion, une croissance de la ville vers ses campagnes environnantes mais qui, à la différence de la banlieue traditionnelle « agglomérée » à la commune-centre, se fait de manière relativement diffuse dans un espace qui garde partiellement son caractère rural. (...)

Texte 1. Quelques définitions (suite)

• *Le périurbain*

(...) Pour R. Chapuis (1995), c'est un « espace intermédiaire, mi-rural, mi-urbain, qui entoure aujourd'hui (...) la quasi-totalité des agglomérations urbaines. Cet espace reste rural par son paysage, où dominant encore cultures, prairies et forêts, par la densité relativement faible de sa population, due à la présence quasi-exclusive de maisons individuelles. Cet espace est cependant fonctionnellement urbain : une forte majorité de la population travaille dans l'agglomération, y fait une grande partie de ses achats et y trouve la plupart de ses services. »

• *Le suburbain*

D'inspiration anglo-saxonne, le mot a été formé à partir du mot *suburb* signifiant « banlieue ». Tout comme le périurbain est un espace intermédiaire entre ville et campagne, le suburbain se positionne entre le périurbain et l'urbain. On se situe dans un espace de marges difficile à cerner. Selon R. Brunet (1993), « la différence avec le périurbain n'est pas bien marquée, même si le suburbain peut être jugé plus « interne » que le périurbain, représentant en principe une occupation du sol plus continue. »

Adapté de Hervouët V., 2001, La sémantique périurbaine : ou comment se repérer dans un dédale de mots et d'expressions, *ESO* n°15 -mars 2001, CESTAN - Université de Nantes, pp.121-126

Texte 2. Typologie des régions urbaines belges par H. Van der Haegen

• *La commune centrale*

Elle comprend au moins l'intégralité de la *ville centrale*, laquelle est elle-même composée de deux sous-espaces : d'une part, le *noyau urbain* (ou CBD) qui correspond souvent à une partie du centre historique et qui est le centre d'activité et de décision où se concentrent les commerces de détail et les services de vocation régionale ; d'autre part, les *quartiers à constructions très denses du XIXe siècle* dont le caractère est également multifonctionnel mais où la fonction résidentielle devient dominante (malgré la présence d'écoles, de commerces, de services publics ou d'industries).

• *Les autres communes de l'agglomération urbaine opérationnelle*

L'*agglomération urbaine morphologique* comprend la ville centrale et la couronne urbaine, composée de quartiers résidentiels du XXe siècle prolongeant la ville centrale. La continuité du bâti est, en effet, le critère déterminant de l'agglomération morphologique. Toutefois, les limites de celle-ci correspondent rarement aux limites communales, d'où la détermination d'une *agglomération urbaine opérationnelle*, ajustée à ces limites. Ce choix entraîne cependant l'incorporation dans l'agglomération opérationnelle de territoires qui morphologiquement et fonctionnellement appartiennent à la banlieue.

• *La banlieue*

La banlieue correspond à la zone de croissance naturelle de la région urbaine (croissance de la population résultant en partie de l'émigration des résidents de l'agglomération). Cette zone est toujours morphologiquement rurale puisqu'elle se caractérise par une utilisation extensive du sol, le maintien d'une occupation agricole, et une densité de population qui reste inférieure à 500 hab./km². Fonctionnellement, cet espace est néanmoins un espace urbanisé fortement lié à la ville centrale dont il dépend (importance des navettes de travailleurs et d'étudiants). Banlieue et agglomération urbaine opérationnelle forment la *région urbaine*.

• *La zone de résidence des migrants alternants*

Cette *zone dortoir* regroupe les communes dont les migrants alternants (navetteurs) se dirigent majoritairement vers la région urbaine considérée. Région urbaine et zone de résidence des migrants alternants forment le *complexe résidentiel urbain*.

Adapté de J.A. Sporck, H. Van der Haegen et M. Pattyns, 1985, L'organisation spatiale de l'espace urbain, *La cité belge d'aujourd'hui, quel devenir ?*, pp.153-164

Carte 1. Régions urbaines belges

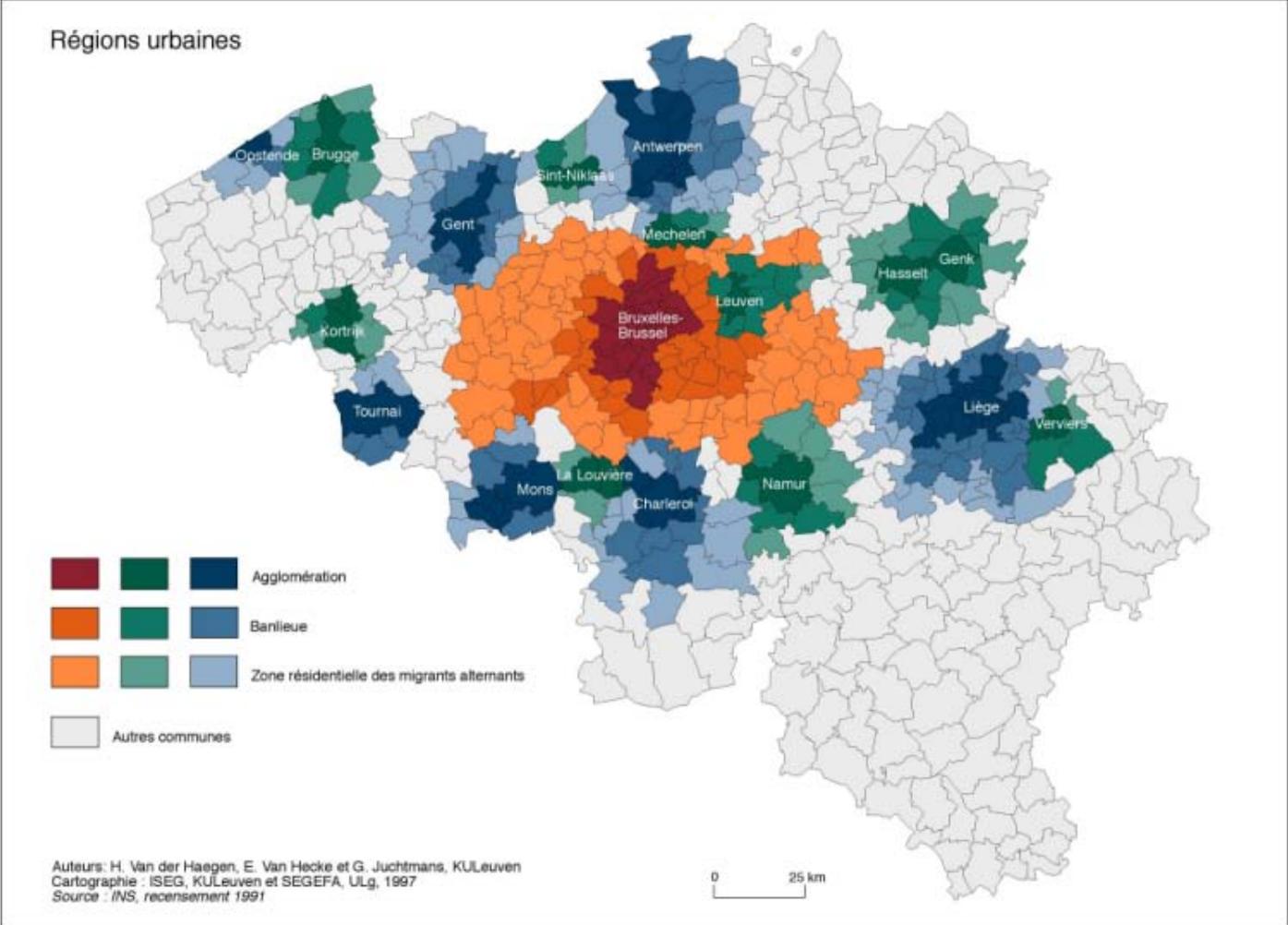


Tableau 1. Présentation schématique des critères et valeurs limites utilisées pour la délimitation des régions urbaines belges en 1991

Zone résid. des migrants alternants	Banlieue	Agglomération	Noyau d'habitat	Ville centrale	Noyau urbain	Poids des critères	Unité de délimitation	Critères de délimitation
					Relevé sur le terrain			Concentration de commerces et services
				≥ 50		1	Q	Densité de la population (Hab./ha)
				< 85 %		1	Q	% de maisons unifamiliales pour une - ville régionale
				< 50 %		1	Q	- grande ville
				≥ 30 %		2	Q	% d'habitations construites av. 1945
				≥ 10 %		1	Q	% d'habitations inférieures à 45 m ²
			Relevé sur le terrain				Q	Caractère continu de l'habitat
		Opérationnalisation aggl.					C	Ajustement des limites communales: ≥ 50% de la population communale habite le noyau d'habitat
	≥ 115					1	C	Croissance de la population 1970-1991
	≥ 100					1	C	Revenu médian de la commune par rapport au revenu médian de l'arr.
	≥ 40 %					1	C	Migration venant de l'aggl. par rapport à l'immigration totale de la commune
	≥ 25 %					1	C	Navettes vers l'aggl. par rapport à la pop. act. occ. habitant la commune
	≥ 50 %					1	C	Navettes vers l'agglomération par rapport aux navetteurs sortants
	≥ 20 %					1	C	Navettes scolaires vers l'aggl. par rapport à la population scolaire totale
	≥ 20 % ou ≥ 135 / 150 %					1	C	% superficie construite par rapport à la superficie totale construite en 1994 ou évolution 1980-1994 de la superficie construite en Wallonie/Flandre
≥ 15 %							C	Navettes vers l'agglomération par rapport à la population active occupée habitant la commune

Q = Quartier (secteur statistique); C = Commune.

Source : H. Van der Haegen, E. Van Hecke, G. Juchtmans, 1996, *Les régions urbaines belges en 1991*, Etudes statistiques n°104

2. L'occupation du sol et l'évolution de l'espace urbanisé

Les données mentionnées dans ce chapitre se basent sur la statistique de l'occupation du sol du cadastre diffusée par l'INS. L'utilisation de ces données requiert une certaine prudence :

- les parcelles bâties comprennent très souvent une partie non bâtie comme un jardin, une terre agricole, un pré... ;
- les affectations suivantes sont regroupées dans une seule catégorie et ne peuvent donc être distinguées : quais et voies de chemin de fer, carrières, terrains industriels, terrains à bâtir, parkings, champs d'aviation, terrains militaires, cimetières, cours... ;
- de même, les superficies occupées par les routes et les grands cours d'eau ne sont pas distinguées, de sorte que la superficie réelle des routes doit être légèrement inférieure aux chiffres repris pour l'estimation ;
- lorsque les propriétaires omettent de déclarer des modifications dans l'utilisation du sol, la mise à jour des données n'est pas toujours réalisée.

2.1. Les composantes de l'espace urbanisé

Le taux d'urbanisation de la Belgique était au 1^{er} janvier 1995 de 20,2% (tableau 2). Cela signifie qu'un cinquième du territoire belge était urbanisé à cette date. L'urbanisation recouvre en réalité toutes les affectations reprises dans le tableau 3. On constate que l'habitat ne représente qu'environ un tiers de l'espace urbanisé et que la superficie occupée par les routes est loin d'être négligeable.

2.2. L'évolution de l'espace urbanisé

L'urbanisation de notre pays a plus que doublé au cours du XX^e siècle, suite au développement de l'habitat, des activités économiques et des multiples infrastructures et équipements à destination sportive, culturelle, sociale... (texte3) La vitesse de croissance de l'espace urbanisé a par ailleurs fluctué. Après le pic des années 1960-1970, le phénomène semble s'être ralenti (tableau 4). En Région bruxelloise, le taux de croissance annuel n'a cessé de diminuer, ce qui s'explique par une emprise au sol de plus en plus grande (le taux d'urbanisation dépasse 80% pour la Région). Néanmoins, l'urbanisation continue à progresser et les villes ne cessent de s'étaler.

Les cartes 2 et 3 montrent, par commune, l'occupation du sol par l'espace urbanisé à deux dates différentes : les zones de plus forte densité correspondent aux parties centrales des grandes agglomérations ; on reconnaît par exemple Bruxelles, Gand, Anvers, Liège et Charleroi.

2.3. Les variations spatiales de l'évolution de l'espace urbanisé

La comparaison avec la carte 5 montrant l'évolution de la superficie occupée par l'habitat entre 1982 et 1995 est éclairante. En effet, cette carte constitue en quelque sorte un négatif de la carte 3 : elle montre que les espaces de forte croissance s'éloignent de plus en plus des parties centrales des régions urbaines : la ville s'étale.

Parmi les zones de croissance, on relève ainsi :

- le sud de la périphérie bruxelloise (en particulier l'est du Brabant wallon et le nord de la province de Namur) ;
- la Campine, et notamment la région située à l'ouest d'Anvers ;

- la périphérie de Liège, en particulier au sud et à l'est de l'agglomération (plateau de Herve) ;
- le sud de la Province du Luxembourg, à proximité de la frontière avec le Grand-Duché.

Dans les zones les plus dynamiques, les taux d'évolution peuvent être supérieurs à 60% dans certaines communes, ce qui correspond à un doublement de l'espace occupé par les habitations en un peu moins de quinze ans. En outre, les habitations construites le long des routes peuvent consommer bien au-delà de leur implantation : enclavement des terres agricoles, atteinte à la qualité des paysages...

Il ne faut toutefois pas perdre de vue que les cartes reprennent des valeurs relatives : même si les taux de croissance sont plus faibles, le nombre d'hectares réellement consommés par l'habitat reste important dans les communes centrales (croissance en valeur absolue – carte 4), à l'exception de quelques communes bruxelloises. De même, le tableau montre que si la croissance de l'espace urbanisé est forte dans la province du Luxembourg en valeur relative, elle reste modeste en valeur absolue vu les plus faibles densités.

Indépendamment de la distance aux centres urbains, le tableau 6 et la carte 4 montrent des variations régionales dans le taux de croissance de l'espace occupé par l'habitat. Ces différences peuvent s'expliquer par le contexte économique régional, d'où par exemple une évolution de l'espace urbanisé beaucoup plus faible dans la province du Hainaut.

- De manière générale, la croissance est d'ailleurs plus faible dans les provinces wallonnes que dans les provinces flamandes. La figure 1 illustre, au niveau des arrondissements, une relation assez significative entre le taux d'évolution de l'espace occupé par l'habitat et le taux d'évolution du revenu total net imposable.
- La conjoncture économique est de même en partie responsable des phases d'accélération et de ralentissement de la croissance de l'espace urbanisé.
- « L'effet de frontière », qui explique la croissance de certaines communes à proximité du Grand-Duché de Luxembourg ou de l'Allemagne (voir la carte 4) est également due au contexte économique plus dynamique de ces régions.
- Enfin, il ne faut pas oublier que la croissance de l'urbanisation est aussi en partie liée à la dynamique démographique interne des régions (elle-même dépendante de la conjoncture économique), ce qui peut expliquer les fortes valeurs relevées en Campine.

2.4. La superficie urbanisée par habitant

La Belgique est un des pays européens les plus densément peuplé (327 hab./ km² au 01/01/1991). Mais la densité de population y a peu augmenté au cours des 20 dernières années en raison du ralentissement de la croissance démographique. Toutefois, malgré cette stagnation démographique, l'urbanisation ne cesse de progresser et de gagner de nouveaux espaces (et ce même en ne tenant compte que de l'habitat). C'est que, en effet, la surface urbanisée par habitant (ou le nombre d'hectares de sol urbanisé par habitant – figure 2 et tableau 8) ne cesse de croître suite à l'augmentation du nombre de ménages (tableau 9) et à l'évolution qualitative des besoins par habitant : logements plus grands, jardins privatifs, espaces commerciaux, nouvelles routes...

2.5. L'évolution de l'espace urbanisé à l'échelle locale

A l'échelle des villes ou des communes périurbaines, il est aisé de montrer les progrès rapides de l'urbanisation au cours des dernières décennies :

- en comparant des cartes (topographiques) plus ou moins récentes d'une même localité, par exemple des extraits de la planche n°39/3-4 Waterloo-La Hulpe de la carte topographique de Belgique au 1/25 000, en 1955 et 1970 ;
- en comparant des photographies aériennes d'un même lieu prises à des dates différentes (photos 1 et 2) ;
- en délimitant sur une carte les couronnes successives de développement de la ville.

Le site internet de City-promotion montre l'évolution dans le temps de l'espace urbanisé de trois grandes villes du pays : Bruxelles, Liège et Gand :

<http://www.geo.ulg.ac.be/eduweb/city-promotion/fr/bruxelles/brux.html>.

Tableau 2. Taux d'urbanisation au 1^{er} janvier 1995 (en %)

	<i>Taux d'urbanisation</i>
Région bruxelloise	81,4
Région flamande	27,3
Région wallonne	14,1
Belgique	20,2

Source : INS, Statistiques de l'occupation du sol du cadastre, 1995 ; calculs SEGEFA

Tableau 3. Les composantes de l'espace urbanisé en 1998 (en %)

	<i>Belgique</i>	<i>Flandre</i>	<i>Wallonie</i>
Habitat	34,80	36,80	32,00
Routes (et cours d'eau)	28,20	24,50	34,20
Bâtiments industriels et ateliers	6,10	6,80	5,00
Bâtiments publics	5,20	5,40	4,60
Immeubles de bureaux	0,22	0,20	0,14
Bâtiments à destination commerciale	1,80	1,90	1,60
Parcs et jardins	5,90	5,40	6,40
Terrains récréatifs - loisirs	1,30	1,20	1,40
Chemins cadastrés	1,80	1,90	1,60
Autres	14,60	15,90	13,00

Source : INS, Statistiques de l'occupation du sol du cadastre, 1995 ; calculs SEGEFA

Tableau 4. Evolution du taux de croissance de l'espace urbanisé (en %)

	<i>1929-1950</i>	<i>1950-1959</i>	<i>1959-1970</i>	<i>1980-1995</i>
Belgique	1,67	2,11	2,72	1,65
Région wallonne	1,66	2,34	2,88	1,32
Région flamande	1,72	2,02	2,69	1,93
Région de Bruxelles-Capitale	0,74	0,60	0,53	0,43

Source : INS, Statistiques de l'occupation du sol du cadastre, 1995 ; calculs SEGEFA

Texte 3. La vitesse de l'urbanisation

En Belgique, l'urbanisation progresse actuellement au rythme de 2 m² par seconde, soit la superficie de deux terrains de football en une heure. A ce rythme, l'ensemble du pays serait urbanisé dans deux siècles. Dans certaines communes « périurbaines », l'espace urbanisé a ainsi doublé en une quinzaine d'années.

Superficie de la Belgique : 30 500 km²

Superficie urbanisée en 1983 : 2 400 km² ; en 1999 : 3 400 km²

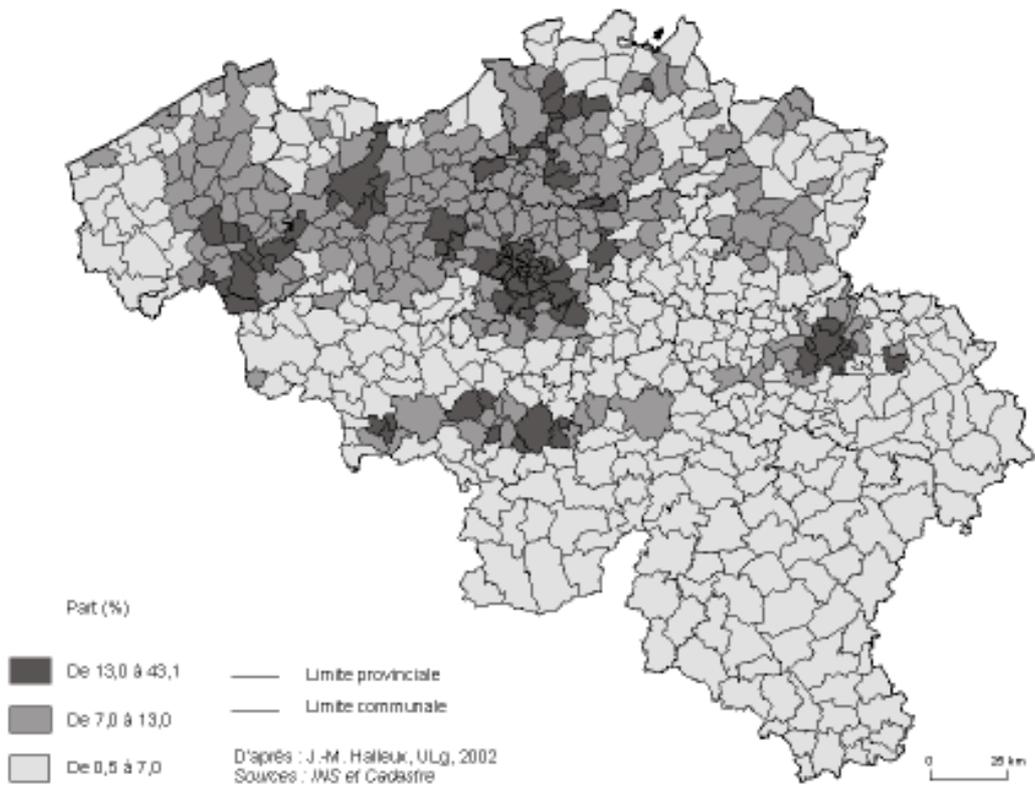
Source : Brück L. et Mérenne-Schoumaker B., 2002, *Le développement durable - Comprendre pour agir*, SSTC, p.13

Tableau 5. Superficie des classes cadastrales pour l'ensemble de la Belgique en 1999

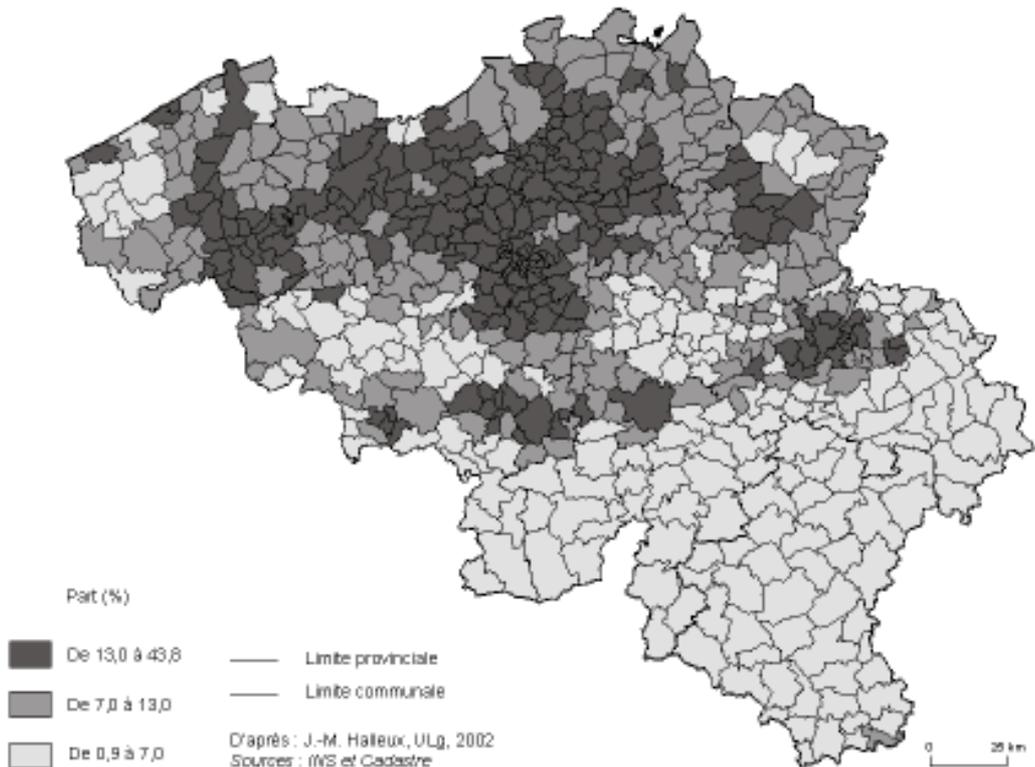
<i>Catégorie d'occupation</i>	<i>Superficie (hectare)</i>	<i>Part (en %)</i>
Terres cultivées	969 620	31,76
Pâtures, prés	687 703	22,53
Jardins, parcs	35 723	1,17
Vergers	47 816	1,57
Bois	607 618	19,90
Terres vaines, vagues	95 480	3,13
Terrains récréatifs	8 298	0,27
Eaux cadastrées	12 134	0,40
Chemins cadastrés	11 373	0,37
Autres	57 960	1,90
Total non bâti	2 533 725	83,00
Appartements	4 379	0,14
Buildings	2 159	0,07
Maisons, fermes	227 804	7,46
Annexes diverses	15 253	0,50
Ateliers industriels	30 759	1,01
Bâtiments de stockage	10 504	0,34
Immeubles de bureaux	1 591	0,05
Bâtiments commerciaux	12 430	0,41
Bâtiments publics	5 757	0,19
Utilité publique	2 552	0,08
Aide sociale, santé	3 908	0,13
Enseignement, culture	7 820	0,26
Cultes	1 498	0,05
Loisirs, sports	12 467	0,41
Autres	1 830	0,06
Total bâti	340 710	11,16
Parcelles non normalisées	163	0,01
Superficie cadastrée	2 874 598	94,16
Superficie non cadastrée	1 78 194	5,84
Superficie totale	3 052 792	100,00

Source : INS, Statistiques cadastrales

Carte 2 : Part de la superficie communale occupée par l'habitat en 1983
Discrétisation par "seuils observés"

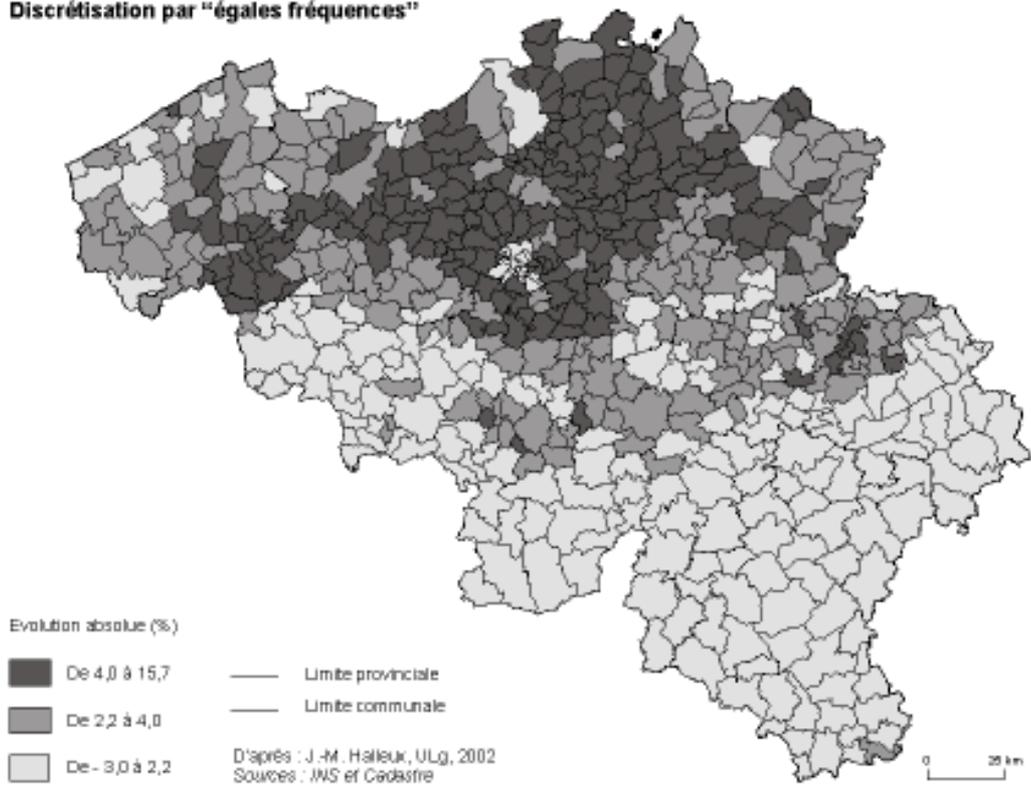


Carte 3 : Part de la superficie communale occupée par l'habitat en 2001
Discrétisation par "seuils observés"



**Carte 4 : Evolution absolue de la part de la superficie communale occupée par l'habitat
Période 1983 - 2001**

Discrétisation par "égales fréquences"



**Carte 5 : Evolution relative de la part de la superficie communale occupée par l'habitat
Période 1983 - 2001**

Discrétisation par "égales fréquences"

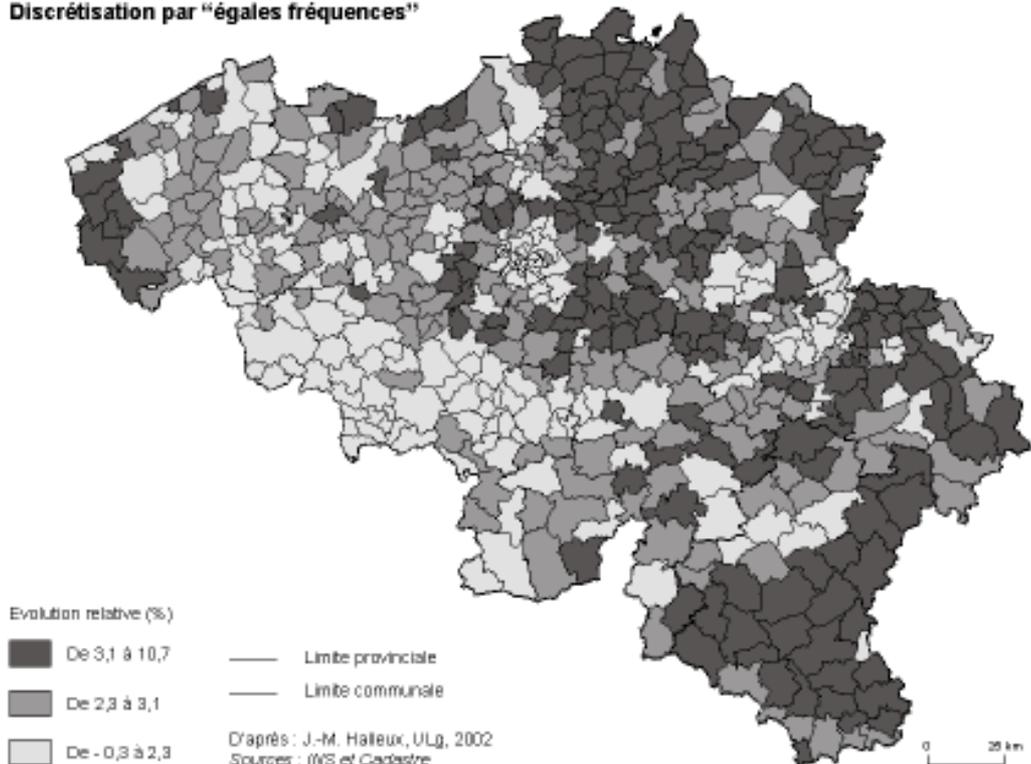
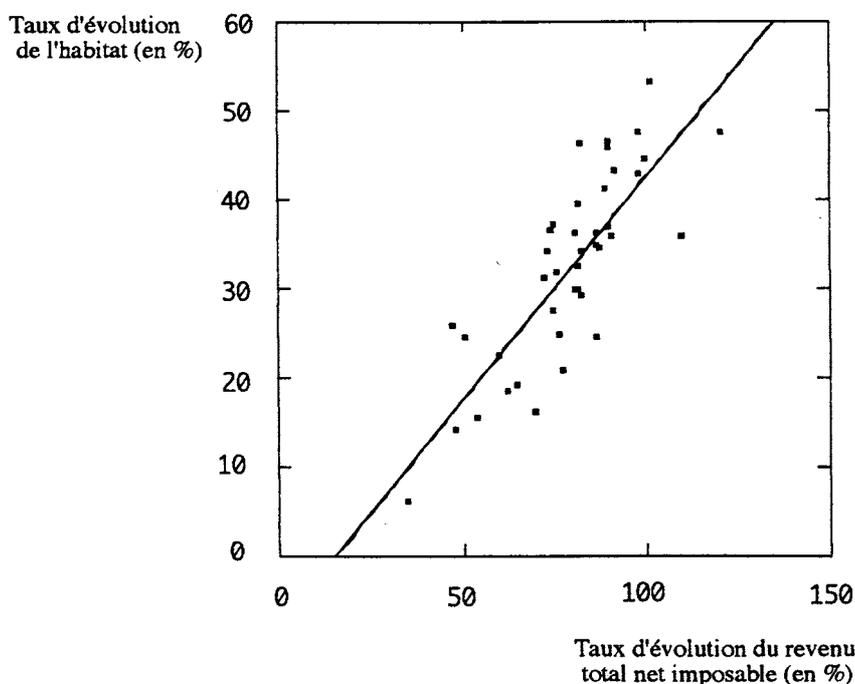


Tableau 6. Evolution de la consommation d'espace par l'habitat entre 1980 et 1995

	<i>Superficie totale des entités administratives (en ha)</i>	<i>Espace occupé par l'habitat en 1995 (en ha)</i>	<i>Espace consommé par l'habitat entre 1980 et 1995 (en ha)</i>	<i>Taux de croissance de l'habitat (en %)</i>
Belgique	3 051 870	217 230	61 405	39,4
Région wallonne	1 684 549	76 029	19 623	34,7
Région flamande	1 351 143	137 173	41 708	43,7
Région Bruxelles-Capitale	16 178	4 028	223	5,8
Province du Hainaut	378 569	26 158	4 301	19,7
Province de Liège	386 230	19 211	5423	39,3
Province du Luxembourg	443 973	7 283	2505	52,4
Province de Namur	366 601	13 284	3 831	40,5
Province du Brabant wal.	109 056	10 093	3 563	54,5
Province du Brabant fl.	210 524	24 404	8 350	52,0
Province d'Anvers	286 738	31 439	11 324	56,3
Province du Limbourg	242 214	20 787	6 581	46,3
Province de Flandre occ.	313 443	28 778	6 630	29,9
Province de Flandre orien.	298 224	31 764	8 823	38,4

Source : INS, Statistiques de l'occupation du sol du cadastre, 1995 ; calculs SEGEFA

Figure 1. Relation entre les taux d'évolution de l'espace occupé par l'habitat et le revenu total net par arrondissement entre 1982 et 1995



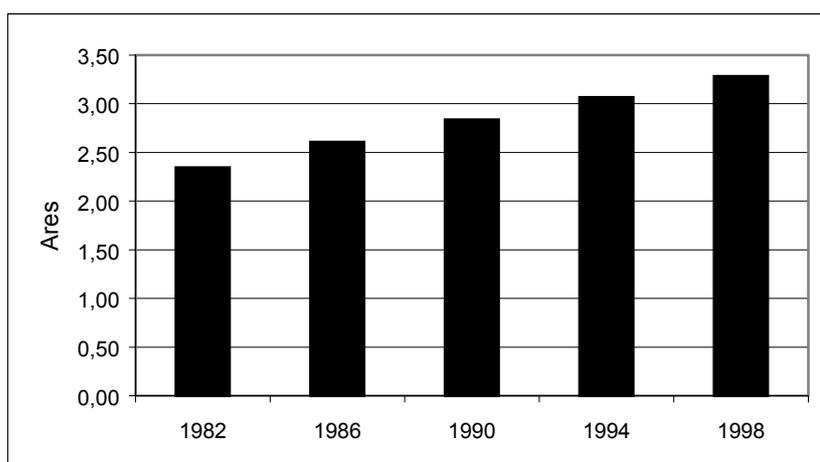
Source : INS, Statistiques de l'occupation du sol et du cadastre et Annuaire de Statistiques régionales 1982 et 1995, calculs SEGEFA

Tableau 7. Evolution de la densité de population en Belgique

	<i>Nombre d'hab./km²</i>
1961	301
1970	316
1981	323
1991	327
1997	333

Source : INS, Statistiques de l'occupation du sol du cadastre, 1995 ; calculs SEGEFA

Figure 2. Evolution de la surface urbanisée par habitant



Source : INS, Statistiques de l'occupation du sol du cadastre, 1995 ; calculs SEGEFA

Tableau 8. Evolution de la surface urbanisée par habitant (en nombre de m²)

	<i>1980</i>	<i>1995</i>
Belgique	158	214
Région wallonne	174	229
Région flamande	169	233
Région de Bruxelles-Capitale	39	42

Source : INS, Statistiques de l'occupation du sol du cadastre, 1995 ; calculs SEGEFA

Tableau 9. Evolution du nombre d'habitants et du nombre de ménages dans la Région de Bruxelles - Capitale (1970-1991)

	<i>1970</i>	<i>1981</i>	<i>1991</i>	<i>Evol. 70 - 81</i>	<i>Evol. 81 -91</i>
Nombre d'habitants	1 075 136	997 293	954 045	-7,2	-4,3
Nombre de ménages	449 195	453 778	460 091	+1,0	+1,4
Taille des ménages	2,39	2,20	2,07	-8,2	-5,6

Source : INS, Statistiques de l'occupation du sol du cadastre, 1995 ; calculs SEGEFA

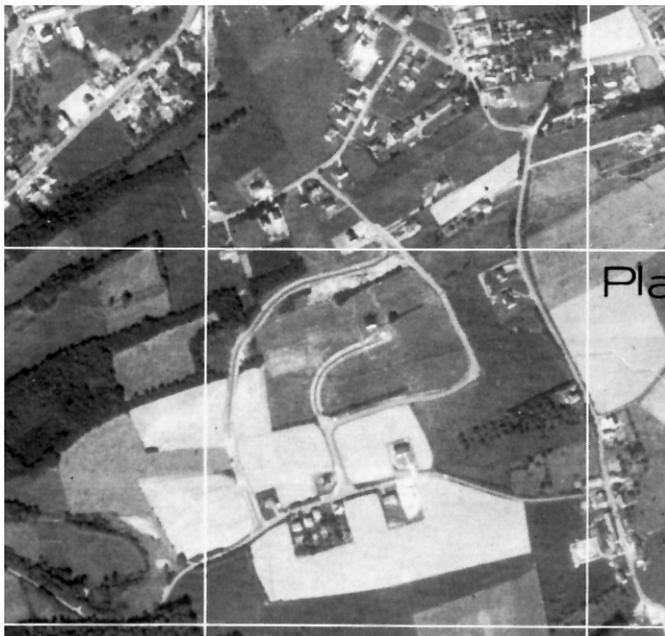
Texte 4. Les conséquences de la réduction de la taille des ménages

La réduction de la taille des ménages augmente sensiblement le nombre de ménages, donc de logements nécessaires, même si la croissance démographique s'est sensiblement ralentie depuis une génération : il n'y a donc pas moins de besoins en logements, mais plus de besoins (...).

La réduction de la taille moyenne des ménages ne doit pas nécessairement conduire à construire des logements plus petits. D'une part, le niveau de vie s'élève, et avec lui la demande d'espace par logement et par personne, voire par ménage. D'autre part, un ménage incomplet (famille monoparentale ou famille de divorcé) a besoin du même nombre de pièces qu'un ménage traditionnel, le parent unique occupant la chambre du couple. De fait, la taille moyenne des logements construits continue à augmenter en surface, si elle stagne en nombre de pièces.

Source : Merlin P., 1994, *La croissance urbaine*, coll. Que sais-je ?, Presses Universitaires de France, Paris, pp. 96-97

Photos 1 et 2. Photos représentant un lotissement à Plainevaux à la fin des années 60 et 15 ans plus tard



3. Approche démographique : l'importance du « cycle de vie »

3.1. Les bilans migratoires en fonction du type d'espace

Le solde migratoire représente la différence entre les départs et les arrivées de population au sein d'une même entité. C'est dans les communes centrales de Bruxelles, Anvers et Gand que la diminution de population suite aux mouvements migratoires est la plus importante. Pour toutes les métropoles considérées, la principale zone de croissance est la banlieue. L'agglomération de Charleroi est la seule à perdre plus d'habitants qu'elle n'en gagne.

3.2. L'évolution de la population des villes

Les chiffres du tableau 10 et de la figure 3 montrent l'évolution de la population des seules communes centrales, à l'exception de Bruxelles où c'est l'évolution de toute la Région qui est considérée (19 communes). La population a baissé dans toutes les villes depuis 1971, à l'exception de Namur où elle a légèrement progressé. Les différences s'expliquent principalement par deux éléments.

- Le découpage et la taille des communes. Par exemple, Liège est une « petite commune » qui ne comprend qu'une partie de l'agglomération ; elle a ainsi perdu un quart de ses habitants en trente ans. A l'inverse, les communes de Mons et La Louvière sont beaucoup plus grandes et comprennent une grande partie de leur banlieue et des espaces « périphériques » presque ruraux : la croissance démographique de ces derniers a compensé les pertes subies par le centre et le chiffre de population de la commune est dès lors resté plus stable.
- Le contexte économique régional. Le faible dynamique démographique de villes comme Liège et Charleroi s'explique également en partie par les difficultés économiques de ces anciens pôles industriels. A l'inverse, la croissance de Namur résulte en outre en partie de son choix comme capitale régionale et de la concentration sur son territoire de nombreuses administrations.

Enfin, on constate que si le mouvement de dépeuplement était très fort dans les années 1970, il s'est ralenti à partir de 1980. Depuis la fin des années 1990, on assiste même à une légère reprise de la croissance démographique de certaines communes centrales et de Bruxelles.

3.3. Des migrations qui s'inscrivent dans un cycle de vie

La figure 5 montre que le profil des soldes migratoires en fonction de l'âge est diamétralement opposé dans les villes centrales et dans les communes de banlieue. Par exemple, pour la tranche d'âge des 18-24 ans, le solde migratoire est négatif pour la banlieue mais largement positif pour les villes centrales. A l'inverse, les 30-34 ans quittent les villes centrales pour s'installer en banlieue.

Bilan pour les villes centrales

- La ville perd plus d'habitants qu'elle n'en gagne dans pratiquement toutes les classes d'âges. Elle n'est attractive que pour les jeunes de 18 à 24 ans.
- Par contre, le solde migratoire est nettement négatif pour les personnes de 30 à 34 ans. Il s'agit là typiquement du groupe dans lequel se retrouve un grand nombre de ménages qui

décident de quitter la ville pour aller habiter la périphérie. Il s'agit souvent de couples avec de jeunes enfants, d'où un second « pic » pour les moins de 10 ans.

- A partir de 45 ans, le solde migratoire est plus proche de l'équilibre, tout en restant légèrement négatif : les ménages sont fixés et il n'y a plus de grands mouvements migratoires.
- Un léger pic de solde négatif se marque à nouveau pour les personnes âgées, lequel correspond à des déménagements suite à la pension, à la mort d'un conjoint ou à l'entrée dans une maison de repos : contrairement à une idée reçue, ces personnes âgées s'installent plus rarement en ville.

Bilan pour les communes de la périphérie

Il a déjà été signalé que la courbe du solde migratoire des communes de banlieue constitue presque le « négatif » de celle des villes centrales et les mêmes facteurs peuvent être cités (les courbes de la figure 5 n'ont toutefois un profil rigoureusement identique car, primo, tous les habitants qui quittent la ville ne vont pas s'installer en banlieue et, secundo, la banlieue accueille des habitants qui ne proviennent pas de la ville centrale). Par exemple, le solde négatif au niveau des jeunes de 20 à 24 ans est beaucoup moins prononcé et que le pic d'immigration qui s'étale de 20 à 30 ans. L'inverse est vrai pour les personnes âgées.

Le cycle de vie

Les éléments repris ci-dessus montrent que le mouvement de périurbanisation ne constitue en réalité qu'une étape dans le cycle de vie. De manière schématique, on constate en effet que le parcours résidentiel de nombreux individus comprend au moins les étapes suivantes :

- les enfants émigrent avec leur parents vers la périphérie ;
- les jeunes qui « s'émancipent » de leur parent viennent habiter la ville pendant quelques années ;
- les jeunes ménages (avec enfants) retournent habiter la périphérie où ils resteront pendant de nombreuses années ;
- plus âgés, les habitants peuvent à nouveau déménager, par exemple vers les zones touristiques de l'Ardenne ou de la côte belge.

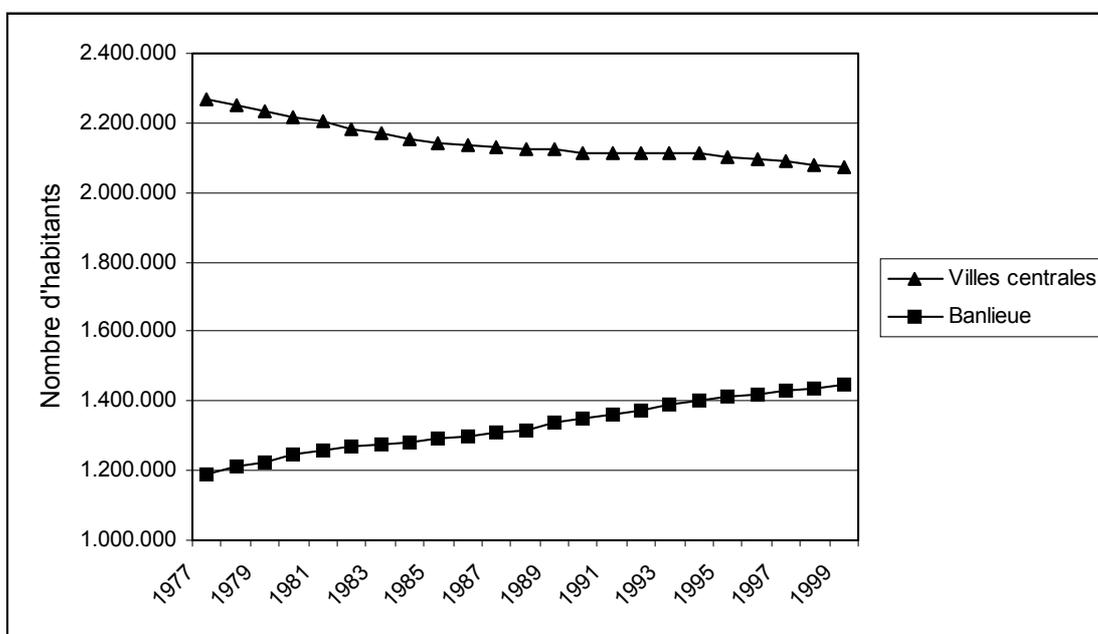
Il s'agit évidemment d'un modèle « moyen » dont s'écartent de nombreux ménages.

Tableau 10. Solde migratoire (pour 1000 habitants) des différentes couronnes des cinq grandes villes belges (1988-1996)

	<i>Commune centrale</i>	<i>Agglomération</i>	<i>Banlieue</i>	<i>Zone de résidence des navetteurs</i>
Bruxelles	-4,3	+3,3	+6,9	+5,0
Anvers	-5,3	+2,8	+8,5	+4,5
Liège	-2,0	+1,5	+6,0	+5,0
Gand	-4,1	+5,0	+5,2	+3,0
Charleroi	-1,3	-1,1	+3,2	+2,7
Total des 5 grandes villes	-3,8	+2,5	+6,5	+4,5

Source : S. Savenberg et E. Van Hecke, 1998, *Typologie van de migraties naar leeftijd*, DWTC - Hefbomen voor een beleid gericht op duurzame ontwikkeling, p.13

Figure 3. Evolution de la population des villes centrales et des communes de banlieue belges



Données : S. Savenberg et E. Van Hecke, 1998

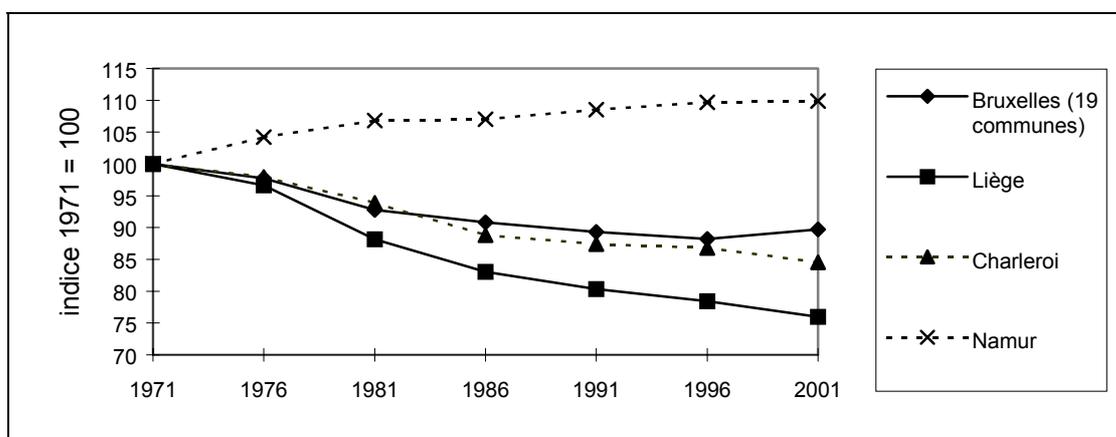
Tableau 11. Evolution de la population de Bruxelles et des principales villes de Wallonie

	<i>Bruxelles*</i>	<i>Liège</i>	<i>Charleroi</i>	<i>Namur</i>	<i>Mons</i>	<i>La Louvière</i>	<i>Verviers</i>
1971	1 075 136	242 986	236 776	95 770	93 905	78 522	58 856
1976	1 050 787	234 850	231 854	99 792	95 039	77 747	57 398
1981	997 293	214 187	222 343	102 321	94 177	77 296	53 482
1986	976 536	201 749	210 324	102 501	90 072	76 371	53 596
1991	960 324	195 201	206 928	103 935	92 158	76 592	53 681
1996	948 122	190 525	205 591	105 059	92 260	76 714	53 596
2001	964 405	184 550	200 233	105 248	91 123	76 497	52 760

* ensemble des 19 communes de la Région bruxelloise

Source : INS, Statistiques démographiques

Figure 4. Evolution relative de la population de Bruxelles, Liège, Namur et Charleroi



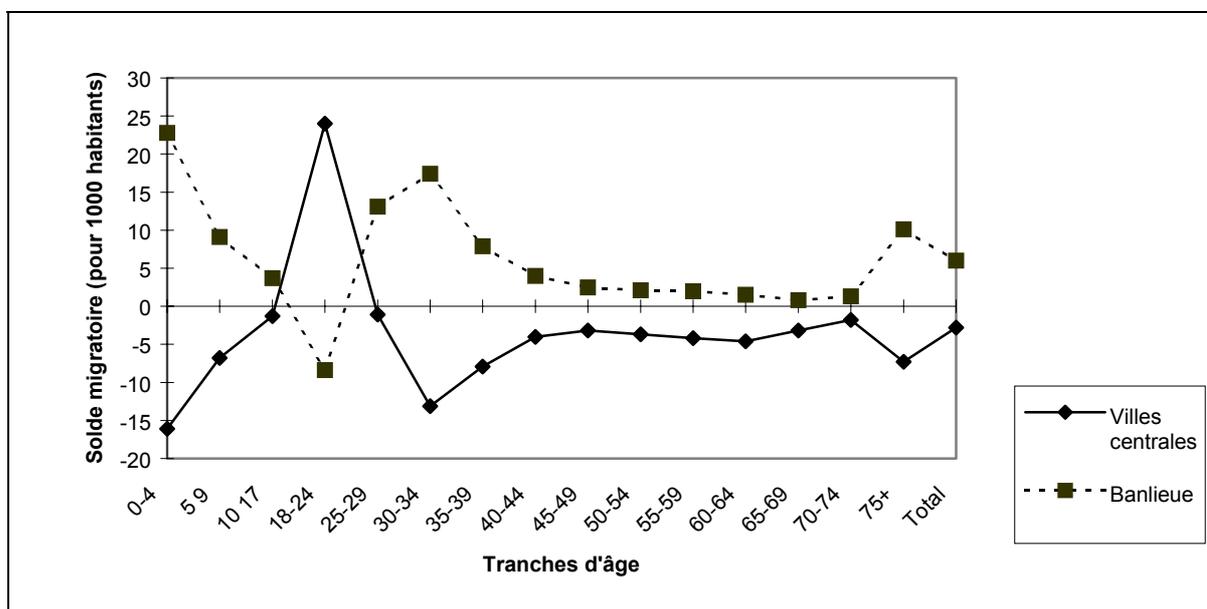
Source : INS, Statistiques démographiques

Tableau 12. Solde migratoire (pour 1000 habitants) en fonction de l'âge, pour les villes centrales et les communes de la banlieue(1988-1996)

	Villes centrales	Communes de banlieue
0-4	-16,1	22,8
5-9	-6,8	9,1
10-17	-1,3	3,7
18-24	+24,0	-8,4
25-29	-1,1	13,1
30-34	-13,1	17,4
35-39	-7,9	7,9
40-44	-4,0	4,0
45-49	-3,2	2,5
50-54	-3,7	2,1
55-59	-4,2	2,0
60-64	-4,6	1,5
65-69	-3,2	0,8
70-74	-1,8	1,3
75+	-7,3	10,1
Total	-2,8	6,0

Source : S. Savenberg et E. Van Hecke, 1998, *Typologie van de migraties naar leeftijd*, DWTC - Hefbomen voor een beleid gericht op duurzame ontwikkeling, p.15

Figure 5. Solde migratoire (pour 1000 habitants) en fonction de l'âge, pour les villes centrales et les communes de la banlieue (1988-1996)



Source : S. Savenberg et E. Van Hecke, 1998, *Typologie van de migraties naar leeftijd*, DWTC - Hefbomen voor een beleid gericht op duurzame ontwikkeling, p.15

II. Quelles sont les causes de la périurbanisation ?

1. Les choix résidentiels des ménages

1.1. Ville ou campagne ? Une sélection d'avis

Les articles des textes 4 et 5 permettent de relever quelques avantages et inconvénients du fait d'habiter « la ville » ou « la campagne ». Certains aspects sont cependant peu pris en compte par les ménages, comme le coût de la vie dans un milieu ou dans l'autre.

1.2. Les motivations des choix résidentiels : données d'enquête

Afin de découvrir les motivations de leur choix résidentiel, une enquête a été réalisée en 1999 auprès d'environ 900 ménages belges (flamands et wallons) installés entre 1995 et 1997 dans des communes périurbaines. Pour rappel, ces ménages sont souvent des couples de jeunes adultes (entre 25 et 40 ans), sans enfant ou avec de jeunes enfants ; ils sont fortement motorisés (en moyenne 1,5 voiture par ménage) et leurs revenus sont généralement moyens ou élevés.

1.2.1. Pourquoi s'installer dans une commune périurbaine ?

Les multiples motifs d'installation dans une commune périurbaine peuvent être regroupés en quelques grandes catégories (tableau 13).

- *Le logement*

Beaucoup de ménages s'installent dans une commune périurbaine afin de devenir propriétaire d'un logement lequel prend généralement la forme d'une maison unifamiliale isolée au milieu d'un jardin. Or, ce modèle résidentiel est rare en ville où dominant le marché locatif, l'habitat en appartement et les maisons mitoyennes. Par ailleurs, les logements disponibles en ville ne sont pas toujours adaptés aux besoins actuels des familles : maisons trop grandes, absence de garage... Les prix élevés pratiqués dans les milieux urbains incitent également les ménages à chercher un logement - ou un terrain - à la périphérie de la ville.

- *Le cadre de vie*

Dans leurs choix résidentiels, les ménages sont également fortement préoccupés par les caractéristiques de l'environnement : il souhaitent s'établir dans des espaces calmes, verdoyants, et avec assez d'espaces de jeux pour les enfants. Les trois principales causes du rejet de la ville par les ménages sont par ailleurs : le bruit, le trafic et l'absence d'espaces verts.

- *L'accessibilité*

Dans leurs choix résidentiels, les ménages doivent également tenir compte de la proximité du lieu de travail, des magasins et des services, des écoles ou de la ville en général... Vu l'usage généralisé de la voiture, cette proximité est évidemment relative, puisqu'il peut s'agir d'une distance de quelques dizaines de kilomètres. Toutefois, ce facteur de proximité explique pourquoi le processus de périurbanisation se développe uniquement autour des villes et pas dans l'ensemble des zones rurales.

- *La connaissance du voisinage*

La connaissance que les ménages ont des différentes localités explique en partie certains choix résidentiels : ils ont tendance à privilégier les lieux qu'ils connaissent bien, où ils ont déjà vécu avant ou dans lesquels réside déjà une partie de la famille.

- *Le cycle de vie*

Notons que les motifs liés au logement ou au cadre de vie sont également reliés au cycle de vie : l'installation dans une commune périurbaine intervient souvent au moment où la famille s'agrandit : avec l'arrivée de jeunes enfants, il devient nécessaire de s'installer dans un logement plus grand et dans un environnement « vert » jugé plus épanouissant pour l'éducation des enfants.

1.2.2. Des facteurs de déménagement qui varient en fonction du milieu d'origine

La figure 7 compare les facteurs de déménagement dans le cas de trois types de migrations différentes, qui aboutissent toutes à l'installation dans une commune périurbaine :

- les migrations périurbaines, depuis la ville vers la périphérie ;
- les migrations internes à la périphérie d'une même région urbaine ;
- les migrations entre deux régions urbaines.

Ainsi, on constate que les facteurs de déménagement varient fortement avec le type de migration :

- les facteurs liés au logement sont prépondérants pour les migrations périurbaines, mais les caractéristiques négatives du milieu urbain interviennent fortement également ;
- par contre, on ne retrouve pas cet impact négatif du cadre de vie dans les autres types de migration ;
- enfin, les motifs liés au travail interviennent surtout pour les migrations sur de longues distances entre des régions urbaines différentes.

1.3. Un modèle culturel : travailler en ville et habiter à la campagne

Pour expliquer leurs choix résidentiels, de nombreux ménages ont affirmé vouloir « habiter la campagne » (pour rappel, le milieu périurbain n'est rural qu'en apparence). Toutefois, lorsque l'on demande à ces ménages de préciser les avantages qu'ils trouvent à habiter la campagne, nombreux sont ceux à ne pouvoir en citer. Ceci traduit l'importance d'un modèle culturel actuellement ancré au sein de la majorité de la population belge : « la campagne est le milieu de résidence le plus sain et il faut à tout prix éviter la ville ». Ainsi, certains ménages vont habiter à la périphérie parce que tout le monde fait comme ça, sans tenir compte que la ville offre aussi certains avantages à ses résidents. Celle-ci est souvent considérée comme un espace de travail, de shopping ou de loisirs, pas comme un milieu de vie.

En liaison avec ce modèle culturel, il faut aussi mentionner le poids accordé en Belgique à la propriété privée : le secteur locatif est peu valorisé et rares sont les ménages qui ne souhaitent pas devenir propriétaire. Or, que ce soit à l'achat ou à la construction, les choix des ménages se portent principalement sur des maisons unifamiliales de type quatre façades, soit un type qui n'est présent qu'en périphérie.

Texte 4. Micro-trottoir : Saint-Josse ou Brabant wallon ? Ce que vous en pensez...

Quoi de plus opposé que de vivre dans la plus petite commune bruxelloise, la moins bien lotie aussi côté revenus, ou dans la campagne chic du Brabant wallon ? Dans un cas comme dans l'autre, ils n'en changeraient pour rien au monde. Explications...

Adelina Hyppolito, 17 ans (Waterloo)

« Je viens d'emménager à Waterloo, où je travaille dans un salon de coiffure. Avant, je vivais dans le centre de Bruxelles, où je ne me sentais pas du tout en sécurité, le stress était permanent. Ici, les gens sont chaleureux, polis. Les jeunes et les moins jeunes se côtoient en toute simplicité. Je compte bien rester vivre ici ! »

Carien Struyven, 39 ans (Lillois)

« J'habite à Lillois depuis vingt ans. Je fais la navette tous les jours vers Bruxelles, mais je préfère les embouteillages que de vivre là-bas ! La campagne, la verdure, le calme, c'est vital ! Toutes les commodités sont à proximité : magasin, piscine, école... Je n'ai pas peur de laisser jouer les enfants dehors : ici, le sentiment d'insécurité n'existe pas. »

Philippe Elberg, 48 ans (Lasne)

« J'ai choisi d'habiter Lasne voici douze ans. Pour vivre en paix, quoi ! Pendant vingt-cinq ans, j'ai vécu à Bruxelles, dans la cohue, le bruit, les embouteillages, la pollution, l'individualisme... Il est inconcevable que je déménage un jour... sauf dans le sud de la France, où la qualité de vie doit être le summum ! »

Marinos Tilios, 38 ans (Saint-Josse)

« Je vis ici depuis 10 ans. Au départ, c'était un hasard : un appartement se libérait et le quartier me plaisait ! J'étais vaguement au courant des rumeurs négatives qui circulaient sur la commune. Avec le recul, il y fait beaucoup plus calme qu'on le pense ! On restaure les façades, on a un très joli parc, des arbres dans les rues... Il manque encore des espaces de jeu pour les enfants et des pistes cyclables ; »

Véronique Descombe, 41 ans (Saint-Josse)

« Quand j'ai visité mon appartement, j'ai immédiatement été séduite par la rue ! Je suis près du centre-ville et des accès autoroutiers. J'aime l'aspect du quartier. On a ses petites habitudes, comme dans un village, alors que l'on vit en plaine ville : l'épicier arménien du coin, le boucher turc, le marché hebdomadaire : c'est très cosmopolite, multiculturel. Une ouverture sur le monde et sur les autres : c'est très agréable ! Je suis très attachée à Saint-Josse et je n'ai aucune envie de partir ! »

Source : Télémoustique, 2000

Texte 5.

Anne-Françoise : « Je pars à cause de l'insécurité »

Enseignante dans le quartier Sainte-Marguerite (Liège), habitant au quartier Pierreuse, Anne-Françoise part s'installer avec son mari et leurs deux enfants (7 ans et 9 mois) à Sprimont.

« Je trouve qu'il y a à Liège de plus en plus d'insécurité. A la sortie de l'école, les jeunes se font aujourd'hui agresser pour un oui ou un non, pour une veste... A chaque carrefour, on m'arrête pour me demander de l'argent... J'aurais peur de laisser mes enfants partir seuls à l'école. Si je n'avais pas d'enfants, je ne crois pas que je partirais, mais pour les gosses, je trouve qu'il manque une certaine qualité de vie à Liège. C'est la raison pour laquelle nous partons nous installer dans un petit village campagnard, où la vie quotidienne est plus associative... Et puis enfin, à Liège, nous vivons dans une maison sans jardin, là-bas la maison sera plus grande et les enfants pourront disposer d'un jardin ».

Jacqueline : « J'ai toujours aimé la ville »

Après avoir vécu trente ans « à la campagne », Jacqueline a décidé, une fois la retraite venue, voici quelques mois, de revenir à Liège. Pourquoi ?

« En fait, j'ai passé toute mon adolescence à Liège, à une époque, entre 1957 et 1969, où la ville était agréable. On pouvait sortir... J'ai conservé un excellent souvenir de cette période. Et puis, il faut dire que j'ai toujours aimé la ville : même quand je vivais à la campagne, je venais chaque mercredi à Liège, flâner et faire des courses. L'une des raisons qui nous a poussés, mon mari et moi, à revenir vivre au centre-ville, c'est la facilité offerte pour diverses activités culturelles. Ainsi, depuis que nous sommes revenus, nous avons repris des cours de langue. »

Source : Journal La Meuse - 20 mars 2000